

Dimanche, le 25 septembre 2022

Tenir les promesses et réformer la LPP rapidement maintenant !

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans a été approuvé à 50,6 % lors du référendum d'aujourd'hui. Les promesses d'amélioration de la prévoyance vieillesse des femmes et de mise en œuvre de l'égalité globale entre les femmes et les hommes doivent maintenant être abordées sans délai.

Dans la prévoyance professionnelle, la déduction de coordination fixe doit être remplacée par une déduction en pourcentage, comme le propose la majorité de la commission du Conseil des États. Ainsi, les personnes qui ont un faible revenu, celles qui sont employées à temps partiel et celles qui cumulent plusieurs emplois seront substantiellement mieux assurées et de manière équitable.

Il faut des infrastructures de garde d'enfants abordables, pour que les parents, en particulier les mères, puissent augmenter leur taux d'activité et ainsi mieux assurer leur retraite. Un projet est en cours au Parlement (lv.pa. 21.403), qu'il faut mettre en œuvre. Cela va dans le sens de l'égalité, mais aussi de l'économie nationale et de la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Pour tout renseignement :

Maya Graf, Conseillère aux États (Verts, BL)
Coprésidente alliance F
Tel : 079 778 85 71

Kathrin Bertschy, Conseillère nationale (glp, BE)
Coprésidente alliance F
Tel : 078 667 68 85